L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er FEVRIER 1867.

Entre les rues Bienville et Conti.

DUPUOY & LIBERT,
PROPRIETAIRES - EDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, 20$; par semestre, 10$; par trimestre, 5$.
Prix d'un exemplaire, 5 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, 6$; par semestre, 3$.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces judiciaires, placées à tour de rôle dans les deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, seront insérées à raison de DIX CENTS le mot pour chaque insertion, indistinctement.

Les annonces judiciaires publiées par intervalles, pendant plusieurs mois ou années successives, seront payées à raison de CINQUANTE CENTS le mot, pour chaque insertion.

Les annonces judiciaires ne seront reçues que pour être insérées dans le journal quotidien.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces judiciaires, un rabais de vingt-cinq pour cent en faveur, ainsi : au lieu de payer dix cents le mot, elles ne payeront que 7 1/2 cents ; au lieu de payer 25 cents, elles ne payeront que 18 3/4 cents, etc., etc. L'attention de tous est appelée, sur la vente de marchandises sèches, sans réserve, par M. Ed. Cohn et Co., aujourd'hui à 10 heures, à leur salle, No. 16 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 1er FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en donnée, voir à la page naguère.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shériff.—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les terrains et bâtisses indiqués de l'Habert sur la rivière " Herald."

Par O. de Février.—A 12 heures, au No. 30 et 32, rue Carondelet, entre Bayou et d'Hautpoul, un lot de beaux meubles et un superbe piano.

Par Vincent & Co.—A leur salle d'encan, grande vente sans réserve et par catalogue de marchandises sèches.—Et grande vente à crédit par salle et par catalogue de marchandises sèches.

Par J. P. Boisseau.—A 10 heures, sur le Levée, au bas de la rue Dumaine, un débarquement, de Pirogue et du pirogue :

Par Brown & Co.—A No 77, rue Carondelet, à 11 heures, grande vente régulière de tabac en feuilles.

Par Montgomery, Hero & Co.—Au comptoir de P. Lioret, rue Bienville, entre Bayou et Hospital, à 10 heures et demie.

Par Gardner Smith, Tainer & Co.—A 10 heures et demie, à la conférence Richelieu, rue du Canal, pour le profit de l'établissement.

Par S. Guinault.—Après Bienville et Pauvage de la Bourse, meubles, tapisseries, peintres, &c.

Par Hoffnagle & Morse.—Au No. 32 de la rue de Chartres, marchandises sèches, linguerie, &c.

Par O. Lamen-quet.—Au No. 69 de la rue de Chartres, marchandises de printemps et peignes.

Par A. Fallon.—Au No. 45 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, drap d'été, chaussures, &c.

ATTENTION!!!

☞ Le shériff d'Orléans procédera aujourd'hui, à 10 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication des trois habitations indivis de Jacques Anglais " Hospice."

Pour amateurs.

Vente par colis, avec catalogues, de marchandises sèches de printemps, à quatre mois de crédit.

Mardi, 5 février, dès 10 heures à nos salle d'encan, Nos 43 et 45 rue de la Vieille-Levée, une grande vente de MARCHANDISES SECHES DE PRINTEMPS à un crédit de quatre mois.

Le détail commencera à 10 heures précises.

Les acheteurs de la ville et de la campagne sont invités à y assister.

E. ROGER & CO.

☞ L'attention des marchands de détail est appelée à la vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au No. 16 de la rue de Chartres, par MM. Ed. Cohn et Co.

☞ MM. Gardner Smith, Tayne, & Co. vendront, aujourd'hui, à 10 heures et demie, au coin de " Bienville " et de la rue du Canal, No 124, de belles glaces, françaises, cadres à dessus en marbre, des tables, des fauteuils, un sofa de la fabrique, des chaises, &c. &c.

Grande vente par catalogue de marchandises sèches pour les comptoirs et les pays, toute d'Europe, tout fraîchement importé, le plus fashionable assortiment qui ait été offert à la vente de marchandises sèches, sans réserve, par MM. Cohn et Co., aujourd'hui à 10 heures à leur salle, No. 16 rue de Chartres.

Les jugements par jury.

Nous avons vu dans le compte-rendu des débats du Sénat que l'honorable M. Duvigneaud avait présenté un projet de loi relatif aux jugements par jury, et que ce projet était renvoyé devant le comité du judiciaire. Les dispositions de ce bill ne nous sont pas connues ; mais nous pouvons les apprécier ; mais puisque la question va se présenter d'amender la législation concernant le jury, nous croyons le moment opportun pour rappeler les observations que nous avons présentées dernièrement à ce sujet.

Chaque année des acquittements scandaleux viennent faire rougir la conscience d'une population honnête. Le coupable, le criminel, le meurtrier, le voleur, le faussaire, le banqueroutier, le dissipateur de la fortune d'une famille, tous ces hommes peuvent compter sur l'impunité, grâce à la clause qui requiert l'unanimité des douze jurés pour la prolation d'un verdict. L'illégalité d'exiger que douze hommes se mettent d'accord dans l'appréciation souvent si délicate des preuves et des témoignages fournis respectivement par l'accusation et par la défense, est le plus grand non-sens qui jamais ait humilié la raison humaine ou l'esprit de justice. C'est sans doute un motif respectable qui l'a inspiré, on a voulu donner à l'accusé toutes les garanties possibles ; on a cru qu'un seul homme trouvait l'accusation incorrecte ou la société n'avait pas le droit de condamner un coupable. Mais d'abord corruption et fausse humanité ont eu depuis de la besogne de la clause du jugement unanime, et il n'appartient qu'à Dieu, et à lui seul, de pénétrer les mystères qui se voilent derrière le front de chaque homme. Ensuite, quelle est la valeur de cette garantie, puisque sur douze jurés il n'en faut que trois pour faire pencher la balance de la justice, et puisque l'exception de quelques-uns d'entre eux, ou de neuf ou dix, ne prouve nullement l'innocence de l'accusé ? Ces trois ou quatre jurés ne sont tellement pas l'opinion que la négation leur est possible, il y a presque toujours, dans chaque jury, trois ou quatre hommes qui, par leur influence d'opinion, leur position sociale, leur fortune, leur caractère, leur éducation, leur intelligence, leur science du droit, ou leur connaissance des faits, ne peuvent pas être considérés comme des hommes ordinaires, et dont l'opinion est d'un poids immense dans la balance de la justice. Et si le jury s'accorde à condamner le coupable, et que l'un de ces trois ou quatre jurés ne veuille pas se rendre à l'opinion de ses collègues, il est clair que la justice est paralysée, et que le coupable échappe à la punition. Il n'est pas possible, il y a presque toujours, dans chaque jury, trois ou quatre hommes qui, par leur influence d'opinion, leur position sociale, leur fortune, leur caractère, leur éducation, leur intelligence, leur science du droit, ou leur connaissance des faits, ne peuvent pas être considérés comme des hommes ordinaires, et dont l'opinion est d'un poids immense dans la balance de la justice. Et si le jury s'accorde à condamner le coupable, et que l'un de ces trois ou quatre jurés ne veuille pas se rendre à l'opinion de ses collègues, il est clair que la justice est paralysée, et que le coupable échappe à la punition.

Si l'on pouvait révéler le secret des délibérations du jury dans une certaine de causes criminelles prises au hasard, on se trouverait peut-être pas dix cas où il y a eu réellement unanimité d'opinion. Mais, empressons de le dire, ce n'est pas la faute de la loi si le jury n'est pas d'accord, les jurés se font des concessions mutuelles et transigent avec leur conscience pour éviter à une collègue. Naturellement, ceux qui sont en faveur d'une condamnation se font moins qui sont du parti opposé acceptent d'abandonner leur opinion, en vertu de cet axiome (dont on abuse) qu'il vaut mieux acquitter un coupable que condamner un innocent. Il en résulte que l'abstention d'un ou deux jurés, dans les considérations que quelques-uns, a raison de la résistance que peut mettre une opposition de huit ou dix citoyens, de vertueux pères de famille, très désireux de remplir leur devoir envers la société, font qui se soucient pas de rester indéfiniment enfermés entre quatre murs sous la garde du shérif, et auxquels que soit cet intolérable forcément à pourvoir à leurs besoins.

C'est ainsi que les plus grands crimes restent impunis. L'impunité nourrit aux criminels pour l'exemple de nouveaux meurtres et on en arrive quelque fois à se demander si nous ne sommes pas retombé à reculons à la terrible loi de Lynch, et à savoir ainsi que nous ne vivons pas dans une société organisée mais dans un état de demi barbarie.

Le remède est pourtant bien simple. Il n'agit de rien toucher à la garantie de douze jurés, de ce qu'il est d'unanimité est juré et de trouver un moyen terme qui pourrait les intéresser de tous à avec les droits de la défense. La majorité suffit à ne nous tenir pas suffisante pour justifier une condamnation, car quand l'accusé a cinq voix en sa faveur, il a droit au bénéfice du doute, mais une majorité des trois-quarts, c'est-à-dire neuf voix sur douze, nous semble répondre le but. Qu'il soit juré qui ne donne aucune preuve qui ne serait coupable. Il y aurait encore moins de criminalité de culpabilité aussi grande que celle qu'il est permis à des douze hommes honnêtes d'admettre. Entre autres avantages d'un remède indispensable à apporter aux agissements du jury, celui-là nous paraît le plus important, et l'on voit que la justice criminelle en Louisiane cesse d'être une lettre morte.

AVANT D'ACHETER, &c. — Un grand nombre d'articles doit être donné, dimanche prochain, 3 février, à une heure, à la salle ordinaire, rue de Bienville, par M. Hozet, avec la concurrence de MM. Abadie, Grandchie et Courtade, et de M. Victor, maître de chemins. Voir l'annonce.

ACHARNEMENT ET INTEMPERANCE. — M. J. A. Celles annonce qu'il a établi ses bureaux d'architecte, rue Carondelet, No 20. Ancien officier du génie dans l'armée française et ayant depuis plusieurs années l'expérience des constructions, en Mexique et en Louisiane, M. Celles offre toutes les garanties de capacité désirables aux personnes qui auront besoin d'un architecte d'un entrepreneur. Il n'est pas nécessaire également d'appeler depuis qu'il habite la Nouvelle-Orléans, et nous ne doutons pas que son talent et son activité bien connus ne lui assurent une nombreuse clientèle.

CONVENTION COMMERCIALE A St LOUIS.—Nous suggérions dernièrement la nécessité d'une entente entre tous les États riverains du Mississippi et de ses affluents, pour adopter les mesures propres à améliorer la navigation de ces cours d'eau et à prévenir les inondations. Cette idée vient de voir un commencement d'exécution. Il y aura, le 12 février, à St Louis, une convention commerciale composée des délégués de toutes les grandes villes de la vallée, et qui s'occupera des grands intérêts commerciaux et maritimes de cette section.

Le conseil des directeurs de la Bourse de la Nlle Orléans, répondant à l'invitation qu'il a été adressée par le Bureau du Commerce de St Louis, a chargé le président de choisir vingt-cinq membres de l'association comme délégués à la Convention en question. Voici les noms des citoyens désignés par le président : MM. Alfred Hoskton, Geo A. Fosdick, S. H. Kenner dy, S. H. Oglesby, I. N. Marks, T. Prudhomme, F. K. Gouverneur, E. S. Keep, J. Avet, C. T. Baddeley, A. D. Grieff, C. E. Slayback, J. D. Dannics, A. Bower, G. W. Cochran, B. P. Ethell, G. W. Griffin, J. F. H. Grace, A. G. Gber, L. Senaider, J. B. M. Kehlor, Thompson Dean, J. W. Gosles, W. M. Burwell, A. B. Hitchcock.

OPÉRA ITALIEN.—Mesdames Cattinari et Tomasi se sont surpassées, mercredi soir, dans Norma ; applaudissements, rappels et bouquets leur ont témoigné la satisfaction du public. La représentation d'aujourd'hui avec un excellent ensemble et les chœurs ont été bien chantés.

Ce soir on donne le magnifique opéra de Verdi, *Un bal masqué*. Le sujet, connu sous divers déjà donné l'analyse, est tiré de la mort de Gustave III, roi de Suède, qui périt assassiné d'un coup de pistolet dans un bal masqué donné à la cour. Mais la censure en Europe ne permettant pas de faire connaître les rois au théâtre, par crainte du mauvais exemple, on a fait du roi de Suède un gouverneur de Boston. La musique de cet opéra est admirable et beaucoup de critiques le considèrent comme le chef-d'œuvre de Verdi.

Le directeur Roncari a engagé une bande d'instrumentistes pour jouer sur la scène pendant le bal masqué, afin de donner la musique du ballet telle qu'elle est dans la partition, il a retenu les services d'un danseur et d'une danseuse. M. Wikoff et Mlle Acosta.

Mme Cattinari remplira le rôle d'Amelia. Mme Tomasi celui du page. M. Boetti, le premier ténor, celui de Richard, et M. Ottaviani celui de Reinhart, mendiants Zanetti, Zamaro ni, et MM. Rocco, Solazzo, Velasquez et Mazzuchi remplissent les autres rôles.

La représentation ainsi montée promet d'avoir un grand éclat. On annonce toujours pour demain les débuts de Mlle Gibelli.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — La *Jeunesse des mousquetaires* a été redonnée mardi avec autant de succès qu'à la première représentation. Nous avons donné notre premier compte-rendu oublié de mentionner particulièrement M. Lacroix qui a joué le rôle de Buckingham en comédien accompli. Il a dit d'une manière remarquable la scène d'amour avec la reine. Nous renouvelons nos compliments à MM. Gravier et Alhaiza, a Mmes Laroux, Blondelet et Thorcy, et aux autres artistes.

On nous annonce pour dimanche prochain un grand drame populaire tiré de l'histoire de la révolution, *Le Marchand de sels*. Comme les représentations du dimanche sont toujours très suivies, on fera bien de retenir ses places à l'avance. La contrôle est ouvert à partir du jeudi.

CONCLAVE WATERMAN No 9.—On verra par un avis ci-dessous plus loin que les membres de ce Conclave sont prévenus que l'installation des officiers aura lieu ce soir à 7 heures, à la salle de réunion rue de St Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale et que les frères d'un tres Conclaves sont invités à assister à la cérémonie.

☞ Nous appelons l'attention du public sur l'annonce du Dr. C. W. Roback relative à ses STOMACH BITTERS, annonce qu'on trouvera dans une autre colonne. Ces Bitters, (amers) sont devenus populaires partout où on en a mis et ont obtenu les éloges les plus illimitées de la part de ceux qui les ont employés pour rétablir et fortifier leur santé.

Nouvelles du Mexique par la Havane.

Nous avons reçu par l'entremise obligeante de M. Emery, comptable du vapeur *Cora*, le *Diario de la Marina* jusqu'au 23 janvier. Nous y trouvons quelques nouvelles du Mexique dont la plupart ont été devancées par celles que nous avons reçues directement de la Vera-Cruz.

On n'était à la Havane très prochainement quant à de gens qui ont fait figure autour de la personne de Maximilien, sous les beaux jours de l'empire. Des lettres particulières disent que Maximilien lui-même est attendu dans les premiers jours de février.

La nouvelle de l'arrestation d'Ortega est confirmée. Il a été arrêté le 17 à Zacatecas et il est conduit maintenant à Durango sous la garde du colonel Barrios. Son arrestation a été effectuée sans effusion de sang par le commandant autrefois et au lieu même de sa naissance, ce qui fait tomber tous les bruits qui avaient couru sur la forcede son parti.

Don Telesforo Tinoco Canedo et D. Antonio Salazar ont abandonné les impérialistes et ont passé aux libéraux avec leurs troupes.

Les deux compagnies, qui avaient obtenu des concessions du gouvernement mexicain pour construire un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec, ont réuni réunies et remettront à l'ambassadeur mexicain à Washington une grosse somme d'argent.

GARANTIES CONTRE LES NAUFRAGES.

M. Colfax a soumis à la Chambre une communication du secrétaire du Trésor, en réponse à une résolution concernant la perte des steamers *Evening Star* et *Commodore*. Il résulte de cette communication que la perte du dernier de ces bâtiments est due à la violation flagrante des dispositions de la loi et des règlements concernant la classe de navires à laquelle il appartenait. Vingt-cinq autres cas de développement insuffisants et dont il faut prendre note. Ce n'est pas là, dit le secrétaire du Trésor, un fait exceptionnel, car la marine marchande abonde en accidents incompétents, et non seulement il est nécessaire de tenir les propriétaires strictement responsables de la violation de la loi et de l'équipement insuffisant, mais encore il faut donner des encouragements aux officiers qui, par leur habileté et leur fidélité à leur devoir, sauvent des vies et des propriétés.

Un de nos confrères, sur la foi d'un monsieur de San Francisco, rapporte que Bryant avait été aliénée dans cette ville et qu'il avait réalisé beaucoup d'argent en vendant des lignes de terre qui ont, depuis, été valides par les cours. Le colonel Bryant avait en 1849 un demi million de dollars, mais il perdit au jeu les trois quarts de sa fortune, et revint dans cette dernière ville où il mourut en 1850, laissant en Californie deux filles. L'une mariée à un ancien général général de cet Etat et morte aujourd'hui, l'autre mariée à un avocat distingué de barreau de San Francisco où elle réside avec son mari.

ASSAUT D'ARMES.—Une foule considérable de spectateurs assistait dimanche dernier, au remarquable assaut donné, dans la salle de la rue Bienville, par les élèves de M. Gilbert Rosiere, l'estimable et populaire maître d'armes. Le succès des tireurs a pleinement justifié la réputation du professeur, et la séance a été une des plus intéressantes que nous ayons eues depuis plusieurs années. Ne pouvant nommer tous ceux qui ont pris part à ces brillantes passes d'escrime, nous mentionnerons seulement M. Gustave Rosiere, le plus habile élève de son père et le fils de la séance, M. Camille, élève, qui se dirige l'assaut, et dont le jeu très serré est d'une grande élégance, et M. Soullard qui s'est distingué par une vigueur et une adresse peu communes. Après ces trois maîtres, nous citerons les noms des élèves de M. Gilbert Rosiere qui ont le plus particulièrement remarqués, ce sont MM. Wm. Barbour, Hoyke, le baron Daug, F. Avegno. Enfin parmi les professeurs amateurs étrangers nous avons remarqué MM. Abadie, Koch, Chaudet et Ferrer. La séance s'est terminée par une lutte à fleuret que par MM. Maas et Pierre, amateurs d'une force peu commune.

PREMIERES COUR DU DISTRICT. — Charles Devereux a été trouvé coupable de détournement de fonds, mais recommandé à la merci de la Cour.

Louis Seibert, accusé d'avoir, avec intention de tuer, donné un coup de poignard à Adeline Seifert, qui tient une maison de passe, a été trouvé coupable, mais avec recommandation à l'indulgence de la Cour.

BRULÉE A MORT.—Une nommée Rosine Ir, demeurant rue Urquhart, 3me District, s'habillant hier matin pour aller au marché, s'est approchée imprudemment du poêle et a mis le feu à ses vêtements. Il en est résulté une brûlure si grave que la malheureuse femme est morte dans la journée.

EXPOSITION.—Le gouverneur Wells a nommé deux commissaires de plus à l'Exposition de Paris, le Dr James Symes, le drogiste très connu de la rue du Canal, et M. Louis Herring.

Législature de la Louisiane.

Séance du 31 janvier.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Un bill concernant les écoles gratuites est mis à l'ordre du jour pour lundi prochain.

M. Scanlan présente un bill relatif à l'assessement des taxes dans la ville de Nouvelle-Orléans. Référé au comité de finance.

M. Scott présente un bill pour enregistrer les noms et les résidence de tous les votants légaux de la Louisiane. Référé au comité judiciaire.

M. Penner présente un bill pour définir et déterminer un acte pour l'exemption de taxe dans les cas où les propriétés ont été occupées par les autorités militaires. Le règlement est suspendu et le bill est adopté.

M. Scott présente un acte pour empêcher la fraude dans l'enregistrement des votants pour la ville de Nouvelle-Orléans. Référé au comité judiciaire.

M. Harrison présente un acte pour ouvrir la navigation des bayous Bœuf et Barbier.

Le rapport annuel du Trésorier d'Etat est référé au comité de finance.

Le bill du Sénat pour la nomination d'un comité réuni, pour réviser et amender la Charte, est adopté.

La résolution du Sénat pour examiner quelle taxe sur le commerce on doit prélever pour être supprimée par la Législature, est adoptée.

Le bill du Sénat pour réduire le capital social de la Banque d'Etat est lu et référé au comité sur les banques.

Le bill du Sénat fixant les sessions de la Cour Supérieure pour les paroisses St-Charles et St Jacques, subit ses trois lectures et passe.

Le bill du Sénat créant la place d'inspecteur des poids et mesures à Alger est adopté.

Le bill du Sénat, allouant $100,000 pour payer les dépense de l'assemblée générale est déposé suivant le règlement.

M. Kent présente une résolution pour demander au gouverneur de fournir à la Législature toutes les offres reçues par lui pour le bail du Nouveau Canal.

M. Walter Rödgers introduit dans la salle l'Hon. Dan W. Voorhies, de l'Indiana, et sur motion de M. Scanlan, il est admis à prendre part pendant 10 minutes afin de permettre aux membres de présenter leurs respects au visiteur distingué.

A la reprise de la séance, le rapport de l'inspecteur d'Etat est reçu et envoyé à l'impression, après quoi la Chambre s'ajourne.

SÉNAT.—M. Palfrey, président des travaux publics, présente un rapport favorable à un acte relatif au chemin de fer d'Orange et de la Nouvelle Iberie.

M. Duvigneaud présente un mémoire de Henry Bezent relatif à la construction d'un abattoir à la Nouvelle Orléans. Sur motion, le mémoire est référé à un comité de cinq membres, représentants de la ville.

Le président a nommé pour le comité sur les chemins de fer, les membres dont les noms suivent :

MM. Monday, Poché, Taylor, Wilcoxon, Fellows et Anderson.

M. Duvigneaud présente un acte pour amender l'acte relatif à l'organisation de la police de la Nouvelle Orléans et rejetant sur la ville le paiement de l'uniforme des hommes qui composent ce corps. Référé au comité judiciaire.

M. Poché présente un acte pour amender l'art. 172 du code de Procédure, relatif aux documents qui doivent être rédigés et lus en français et en anglais, cet acte ayant été devant le comité judiciaire à la dernière session. Adopté.

Le même membre présente un acte pour rappeler la section 3 de l'acte relatif aux ventes du shérif, de même que celui concernant le district judiciaire pour les paroisses de St-Jacques et St Jean-Baptiste. Adopté.

M. Gordon présente un bill pour abolir le fiat en matière civile, ainsi que le même bill qui ne sera pas la signature du gouverneur pour manque de temps. Adopté.

Sur motion de M. Monday, le Sénat se retire en séance exécutive, et bientôt après il s'ajourne.

CONFLIT BELGE ET HOLLANDAIS.

On lit dans l'*Standard* :

On a pu remarquer que les rapports diplomatiques entre la Belgique et la Hollande éprouvaient en ce moment une certaine tension. Voici en deux mots l'origine du débat :

Il y a deux mois, le gouvernement hollandais décida l'exécution de travaux hydrographiques à l'embouchure de l'Escaut et les fit immédiatement entreprendre. La Belgique prétendit que ces travaux nuisaient au facile accès du port d'Anvers ; les Pays-Bas soutinrent l'exactitude contraire. Le gouvernement de Bruxelles proposa alors à celui de La Haye de faire examiner la question au point de vue technique, par une commission composée d'un ingénieur français, d'un anglais et d'un prussien.

Le 7 mai dernier, les ministres plénipotentiaires de ces trois gouvernements s'empressèrent de désigner chacun un ingénieur hydrographe capable de remplir cette mission ; mais la Hollande, après y avoir consenti, refusa de reconnaître la qualité de la commission et de soumettre la question à son arbitrage.

Les choses en sont là pour le moment. Il faut espérer, du reste, que ce différend ne dégénérera pas en une querelle sérieuse. Déjà quelques traits très vifs, prononcés dans le Conseil Général de 28 décembre, par M. Van Bylandt, ministre des affaires étrangères, et par M. Van Schimmelpenninck, ministre de l'intérieur de M. Regier, ministre des affaires étrangères de Belgique, n'ont amené un échange d'explications qui, jusqu'à présent, n'a pas abouti.

— L'autorité supérieure n'est journaux dans des parties éloignées que, dans quelques semaines jusqu'ici, on a eu à s'occuper dans les cercles et les milieux politiques de Paris. Les ordres les plus sévères viennent d'être donnés afin qu'une surveillance active s'exerce sur tous ces établissements. Les amendes et de pareille mandates se renouvelleront autant que nécessaire.

CHRONIQUE LOCALE.

ASSESSMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR. Nous avons reçu de M. James Ready, commissaire du Premier District de la Louisiane, la note suivante sur l'assessement du Revenu de l'intérieur :

Terme moyen de l'assessement du Revenu de l'intérieur du Premier District de la Louisiane pour l'année 1866, comparé avec l'assessement de 1865, y compris le montant des marchandises retirées, la taxe étant payée, de 12 mars au 31 décembre 1866, inclusivement.

Assessment général pour l'année 1866	1,315,562 76
Retiré, les mêmes, jusqu'au 12 mars 1866,	526,605 92
Total-général de l'assessement de 1866,	1,352,974 54
Id. de 1865,	885,789 82
Excédent de 1866 sur 1865,	1,060,218 71
Assessement de coton pour 1865	2,464,855 24
Id. de 1866	1,573,696 39
Excédent de 1865 sur 1866,	891,158 85
Excédent de 1866 sur tous les assess. de 1865	170,054 86

Terme moyen d'assessement par trimestre finissant le 31 décembre 1866 :

Octobre	139,389 89
Novembre,	126,748 67
Décembre,	827,740 67
Total,	1,353,878,22.

Note. Le coton a été assessé ici en 1865, dans les autres Etats aussi bien que dans cet Etat.

L'assessement de coton, cette année (1866), a été borné exclusivement à cet Etat, et depuis le 1er septembre à un District, qui est surtout un district de l'Etat où l'on cultive la canne à sucre.

JAMES READY,
Assessor du Premier Dist. de la Louisiane.

RECETTES A LA DOUANE. — Les recettes en Douane pour le mois de janvier, qui clôt de $687,550 20 en espèces.

LE MEURTRE A L'HÔTEL St CHARLES.—Le coroner a commencé hier matin une enquête sur le meurtre commis dans la salle basse de l'Hôtel St-Charles et dont l'*Abeille* a déjà rendu compte. L'enquête du cérouer nous apprend que ce que nous savions : le colonel Bryant a été tué par une balle de pistolet qui lui a percé le poumon.

Le juge Tate qui a tiré le pistolet dont la décharge a été si fatale, a reçu immédiatement la main du colonel Bryant un très dangereux coup de couteau ; son médecin, cependant, le trouve dans une situation moins critique qu'hier.

Le juge Tate était venu du Texas, il y a deux ou trois mois, pour exercer ici l'état d'avocat. Il a été pendant quelque temps juge de la Cour de Circuit du Texas et pendant la guerre il a commandé un regiment texien et servi dans l'état-major du général Van Dorn. Sa famille qui est du Texas est attendue dans peu de jours. L'impression est qu'il n'aqi pour se défendre.

Le colonel Bryant était un vieil habitant de la Nouvelle Orléans, très connu et très estimé. Il avait fait, peu de temps avant la fin de la guerre, il avait eu avec M. Rice, à la Mobile, une affaire où il avait été blessé. Son neveu était aussi pour le Mexique lundi dernier et Mme Bryant, sa femme, est dit-on en route, venant de San Francisco avec les restes de sa petite fille qui y est morte, il y a 6 semaines.

Un de nos confrères, sur la foi d'un monsieur de San Francisco, rapporte que Bryant avait été aliénée dans cette ville et qu'il avait réalisé beaucoup d'argent en vendant des lignes de terre qui ont, depuis, été valides par les cours. Le colonel Bryant avait en 1849 un demi million de dollars, mais il perdit au jeu les trois quarts de sa fortune, et revint dans cette dernière ville où il mourut en 1850, laissant en Californie deux filles. L'une mariée à un ancien général général de cet Etat et morte aujourd'hui, l'autre mariée à un avocat distingué du barreau de San Francisco où elle réside avec son mari.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Londres, 30 au soir—Consolidés, 90 3/4@ 5-90, 7/8. Illinois, 81 1/4. Erie, 39 3/8.

La fouille dans les bagages des voyageurs étrangers en France et en Angleterre sera désormais simplement nominale.

Paris, 30.—On croit ici que la mission de Kalergis aux Etats-Unis est une intrigue russe pour faire entrer le gouvernement dans la question d'Orient.

Liverpool, 30 au soir.—Le coton a fermé plus facile. Ventes, 8,000 balles. On en a beaucoup reçu. Fret de chargement dans les prix. Middling uplands, 14 7/8 d.

Londres, 30.—On dit que les membres du cabinet anglais expriment l'espoir que la paix de l'Europe sera maintenue, nonobstant l'apparence menaçante des affaires dans l'Est.

New-York, 31—Coton inactif et en baisse. Ventes, 280 balles, à 34 pour le middling.

New-York, 31—Au dernier bulletin, les fonds étaient, calmes et fermes. Or, 135 1/8@ 5-20 62, 105 3/8@ nouvelle émission, 104 1/4 à 104 1/2; 10-40, 99 1/2 à 100 ; 7-30, toutes séries, 104 3/8 à 104 1/2.

Washington, 31—Le général Gillam, du Bureau du Mississippi rapporte : La demande de travailleurs engagés les mêcnes à l'immigration. Les gages payés sont de $15 par mois avec des rations, logements et drogues. 7200 ont été délivrés pendant le mois. La prohibition des armes a fait cesser beaucoup de mécontentement parmi les affranchis.

Le Detectif-Général L. C. Baker est ici pour témoigner sur la mise en accusation relative à l'affaire de Cuba.

CHAMBRE.—Le bill des allocations diplomatiques et consulaires est discuté. Harvey, en Portugal, n'a pas de salaire. L'allocation pour un ministre à Rome a été biffée et le bill a passé.

On demande au secrétaire Stanton si le bill pour rappeler la Ile section et le bill de suffrage dans le District sont à la Rivière dans les bureaux. On disait que c'était là le premier exemple de négligence à renvoyer les bills avec ou sans approbation.

Le bill transférant les affaires indiennes au département de la guerre a été appelé, et un amendement donnant aux Indiens les mêmes droits et privilèges qu'aux nègres est rejeté. Le bill est rejeté par la comp 73.

La chambre se forme en comité général et s'ajourne.

SÉNAT.—On reçoit le nombre usuel de pétitions. On demande un président la correspondance entre Seward et les ministres étrangers relative à la politique à l'égard des Etats insurgés en rebellion.

Le comité des réclamations est chargé d'examiner s'il ne faudrait pas payer aux loyalistes de l'Etat Tennessee ce qu'ils ont perdu avant la guerre. Cette affaire a été recommandée par la législature de cet Etat.

Le sénat reprend la discussion du bill du tarif et siége ce soir.

Le comité des voies et moyens est d'accord pour doubler la taxe sur les annonces des journaux.

Savannah, 31—Le steamer Gen. Sherley a brûlé à l'île Ossabaw, le 27 ; il appartenait à un armateur de Portland, Maine.

Augusta, 31—Coton plus actif. Middling 30%. Bas Middling, 29 1/2.

Baltimore, 31—Coton ferme à 34 pour le Middling Upland.

Washington, 31—Le phare indiquant la profondeur de l'eau sur les bas fonds de la rivière James, en Virginie, a été détruit par la glace.

Galveston, 31—Coton calme. Ventes, 300 balles. Middling, 32 1/2. Or, 135 à 135 1/2 ; argent, 135 à 135 1/2.

L'aviso Black Bird apporte des dépêches pour mun de Brownsville et des dépêches au Globe Bulletin, nous envoyons par le télégraphe avant la publication.

Le Black Bird amène le colonel Emory, major-général de l'armée de Juarez, porteur de dépêches pour Washington. Il a été fait prisonnier par le général Escobedo, qui lui a permis de continuer son voyage. Les dépêches d'Emory ont été interceptées par Escobedo et envoyées à Juarez qui les a reçu comme prisonnier de guerre quand ils s'attendaient à être bonnes. Il a avancé fait à cheval de Matamoros à Zacatecas, 700 milles. Epuisé et trompé par les chefs qu'il rencontrait, il a été forcé de venir à cheval. Il entra dans la ville sans aucun pouvoir ni connaissance. Les Français ont cessé de combattre les libéraux et se tiennent à l'écart quand les impériaux et les libéraux se battent. Leal déclare qu'en revenant dans la vallée de Mexico et auront bientôt sous main de 100,000 hommes.

Escobedo est à San Luis Potosi avec 26,000 hommes et 50 pièces d'artillerie. Le général Tan est son chef d'Artillerie. Le général Treviño commande la cavalerie.

Les informations du Cortina et Canales sont très confuses. Ils paraissent voler à qui mieux mieux. Dans la ville capitale, le commandant Osborne, dernier capitaine de la canonnière Bravo, a été renvoyé du service. Les charges contre lui sont mal-versation et désertion. Osborne est très connu à New York et a été engagé quelque temps à donner des renseignements au ennemi pendant la rebellion. Il publie aujourd'hui un long article qui va appeliers au ministre Romero et se signe " Amitié."

Memphis, 31—Le journal "*Appeal*" a été acheté par John Hogan de St. Louis, et d'autres. Il sera rédigé par le général Albert Pike.

Coton calme est sans changement. Reçu 1,500 balles. Stock : propre 2,000. Affaires très languissantes en général.

Memphis, 31—Le temps est clair et chaud. Le fleuve baisse de nouveau et est bas. L'Arkansas est stationnaire avec 4 pieds et six pouces d'eau à Little Rock.

Le steamer Lady est parti pour la Nouvelle Orléans.

Louisville, 31—La rivière monte lentement avec 5 pieds 7 pouces d'eau dans le canal. Brise du Sud.

St-Louis, 31—Le temps est modéré. Quelques parties de navigation reprendra bientôt. Les détenteurs de produits demandent des prix plus élevés, mais le haut fret arrête les opérations.

La catastrophe causée à Eagent's Park, à Londres, par la rupture de la glace, alimente encore tout l'intérêt. On a trouvé 40 corps. Les recherches continuent.

Un steamer des Antilles est arrivé à Liverpool avec la fièvre jaune à bord. Il y avait eu cas et 22 décès pendant la traversée.

Le tonnage en Europe est encombré.

La tranquillité règne dans la Caroline du Sud. Le nègre Bradley a été arrêté par les autorités fédérales.

Charleston, 31—Le coton est plat et a décliné de 1/2. Middl. 32.

St Louis, 31 — Le colonel Montgomery a été arrêté sous les termes du bill des droits civils et relâché par la raison que le bill ne s'applique pas aux dans les outrages commis sur les affranchis.

Le fonctionnaire du Bureau a coïncidé dans cette décision et a relâché les autres personnes arrêtées sous les mêmes charges.

Mobile, 31—Ventes de coton, 300 balles ; inactivité et baisse ; Middling, 31c. Le marché s'était ouvert à 31 1/2.

Vicksburg, 31—Descendant, le steamer Judge Fletcher, avec un plein chargement de coton. Le fleuve monte lentement.

Louisville, 31—Le temps est chargé avec le vent du sud. On espère le dégeler ; bien que la glace soit encore épaisse. Il y a trois pieds d'eau sur les chutes.

Pluie du Sud-Ouest, 31—Arrivée à la barre : le navire américain Viginia, de Bath, Maine ; le navire américain Lemonade, de Boston, et le navire suédois Tranion, de Harpool.

Les navires suivants sont entrés : la corbette Ema, de Russie ; la barque américaine Jonathan, de New York, sur lest ; la barque américaine Iatria, de New York ; le brick américain Ballot Box, de New York, et la goélette américaine P. H. Reynard, de Boston.

Le navire américain Expounder, le steamer St-Mary, les navires français du Port et l'Oakland.

Passe du Sud-Ouest, 31, 6 P. M.—Le steamer Comanche est expédié pour Liverpool, emportant la mer 3 1/2 P. M. Le steamer General Meade, les navires brésiens Carl, Senator Iken et le navire américain Wm. Fish sont les seuls navires maintenant sur la barre.

Temps calme et agréable. Marée très bonne.

(Autres dépêches)

Washington, 31—Le général Eustis [illegible] a remplacé le président du collége agricultural de Maryland.

Une résolution approuvant la forme opposition de Pendleton aux destitutions de toutes les classes et l'usage judicieux qu'il fait du veto a été indéfiniment ajournée dans la législature de la Pennsylvanie, par un vote rigoureux de 18 voix contre 15.

Les conservateurs travaillent ardemment et avec confiance à Washington. Les nouvelles transmises au Nord par le télégraphe sur la base d'un compromis à la législature sont progrès ne sont rien que des rêveries et des conjectures.

Liverpool